

בס"ד

לעלוי נשמת מורי אבי הקדוש עט"ר הרה"ג הצדיק החסיד והעניו רבי נסים אמסלם זצוק"ל זייע"א
לעלוי נשמת הצדיק רבי שלום אמסלם זצ"ל ממרסיי



TSIDKAT-ELIAOU A LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER

L'ABC de Pessah



GUIDE PRATIQUE
ET ILLUSTRÉ

À la mémoire de notre cher père et maître le Tsadik Hagaon Rabbi Nissim Amsellem zatsal,
disciple et beau-frère du vénéré Admour Sidna Baba Salé zatsal.
À la mémoire de notre cher oncle le Tsadik Rabbi Chalom Amsellem zatsal de Marseille.

AU PROGRAMME DE NOTRE GUIDE ILLUSTRÉ



PRÉPARATION DE PESSAH



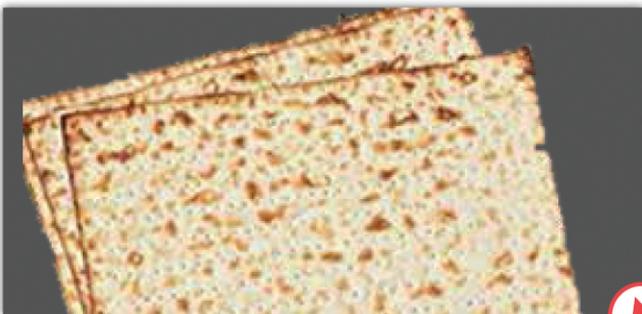
LE HAMETS



LE SEDER



COMPTE DU OMER



LES DEUXIÈMES FÊTES



RECETTES DE PESSAH



TSIDKAT-ELIAOU



DATES DE PESSAH 2021



L'ABC de Pessah

Le Chabbat qui précède Pessah : Chabbat Hagadol.....	6
Préparation à Pessah : les principales mitsvot.....	8
Le ménage de Pessah.....	8
La Bédikat Hamets.....	11
Le Biour Hamets.....	13
La vente du Hamets.....	14
Le Hamets.....	17
Qu'appelle-t-on Hamets ?.....	17
L'interdiction de consommer du Hamets pendant Pessah.....	18
Coutumes alimentaires et kitniots.....	18
Le symbole du Hamets.....	19
La Matsa.....	20
L'allumage des bougies.....	23
Le Seder.....	25
Préparation du plat du Seder.....	26
Les 15 étapes du Seder (halakhots, brakhots, significations, allusions, etc.).....	28
Le compte du Omer.....	44
Les 2^e fêtes.....	47
Attendre la Guéoula.....	50
Recettes de Pessah.....	52
L'association Tsidkat-Eliaou.....	55
Le Hessed au quotidien.....	56
Dates de Pessah 2021.....	60

Pessah 5781

Après plus d'un an de pandémie et malgré des avancées certaines, notamment grâce à la vaccination et aux mesures sanitaires, Pessah sera encore cette année très difficile pour les plus démunis à Jérusalem.

C'est pourquoi, aider nos frères dans le besoin à Jérusalem demeure, plus que jamais, la principale motivation qui guide nos actions depuis plus de 25 ans. Nous tenons ici à remercier tous les donateurs qui soutiennent Tsidkat-Eliaou et créent ainsi une véritable chaîne de solidarité juive prouvant une fois de plus que : *«Tous les juifs sont garants les uns des autres.»*

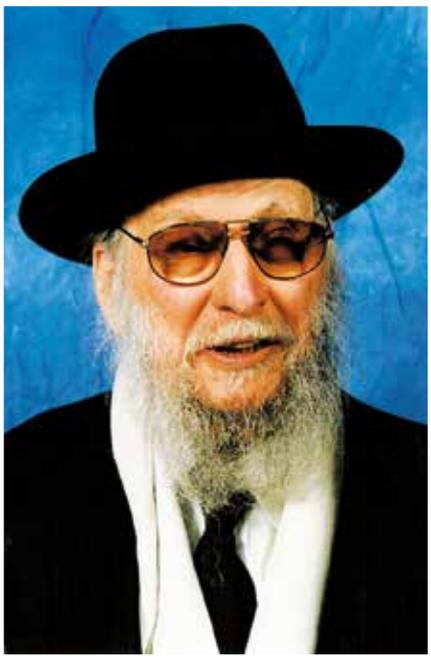
Au-delà de cette aide matérielle indispensable, ces actes de Tsédaka rassurent et démontrent aux plus démunis qu'ils ne sont pas seuls, que le peuple juif est uni et que l'espoir de jours meilleurs est toujours possible avec l'aide d'Hachem. Nous espérons vivement que vous participerez à cette noble action, cette grande mitzva de **Kimha Depisha**, qui consiste à aider son prochain dans le besoin pour les fêtes de Pessah.

Tsidkat-Eliaou a le plaisir de vous offrir cette magnifique brochure, le guide pratique illustré de Pessah, pour vous préparer, et vous accompagner, durant les huit jours (sept en Israël) de cette merveilleuse fête si importante du calendrier juif. Mitzvot, Seder, prières, lois, recettes, etc., tout ce dont vous avez besoin pour un Pessah Cacher Vésaméah !

Le comité de direction de Tsidkat-Eliaou

OFFREZ DES PANIERS DE PESSAH AUX FAMILLES
NÉCESSITEUSES DE JÉRUSALEM ICI 

JOYEUSES FÊTES DE PESSAH 5781



Jérusalem, Adar 5781, mars 2021

Tsidkat-Eliaou a été créée et dirigée pendant plus de 25 ans par le Gaon Hatsadik Rav Nissim Amsellem zatsal, qui nous a quittés il y a 5 ans, en 5776. Sa foi inébranlable en son Créateur l'a aidé à conserver son propre monde intérieur dans toute sa splendeur, sa pureté et son élévation spirituelle. Il a voué toute son existence à l'étude, l'enseignement et l'observance stricte de la Torah, qu'il maîtrisait parfaitement jusqu'à son dernier souffle.

Voici l'Appel que le Tsadik lançait pour Pessah, avant de quitter ce monde, et qui demeure toujours d'actualité.

« Chers frères, chers généreux donateurs,

Pessah approche à grands pas, et nous devons tous nous associer à l'appel dicté dans le Séder :

Kol dikhfine yété vé-yékhoul, Kol ditsrikh yété vé-yifssah
כָּל דְּכַפִּיץ יִיְתִי וַיִּיכַל, כָּל דְּצָרִיךְ יִיְתִי וַיִּפְסַח

“Que tout affamé et tout nécessiteux viennent parmi nous”. C'est pourquoi nous vous supplions de multiplier votre générosité pour permettre à nos milliers de frères en Israël, dépourvus, démunis et malheureux, de faire face, eux aussi, aux multiples mitsvot avec joie, pour cette fête solennelle.

Soyez surs et certains que, grâce à cet acte de générosité et à la puissance de la mitsva de la Tsédaka et par le Zékhout (mérite) de mon Saint Maître et vénéré beau-frère Sidna Baba Salé zatsal – et des grands Saints et Tsadikim de la prestigieuse lignée de Rabbi Yaakov Abih'ssira zatsal, ainsi que du Tsadik, mon vénéré père Rabbi Eliaou Amsellem zatsal, Hachem multipliera vos bénédictions avec une longévité pleine de parfaite santé, de bonheur complet ainsi que la rédemption totale du peuple d'Israël. Guéoula Chéléma. »

PESSAH CACHER VÉSAMÉAH - פֶּסַח כָּשֶׁר וְשִׂמְחָה

Rav Nissim Amsellem Zatsal

Rav Amsellem

LE CHABBAT HAGADOL

L'ORIGINE

Ployant sous les durs labeurs que les Égyptiens leur imposaient, écrasés par la fatigue et le désespoir, les *Bnei Israël* avaient délaissé la pratique des *mitsvot*. Et pourtant, à l'aube de la délivrance, **il était nécessaire que les *Bnei Israël* acquièrent un mérite suffisant pour pouvoir être affranchis de leurs oppresseurs et pénétrer sous les ailes de la *Chekhina* (la Majesté Divine)**. Devenir le peuple élu par Hachem supposait d'avoir à leurs actifs la pratique des *mitsvot*. À cet effet, Hachem demanda à Moché d'ordonner aux *Bnei Israël* de se circoncire et d'offrir un *korban Pessah*.

Alors, le 10 Nissan, les *Bnei Israël* attachèrent au pied de leur lit un agneau qui devait être sacrifié et consommé 4 jours plus tard, le 14 Nissan. Rien de bien compliqué à priori. Et pourtant... Rappelez-vous, l'agneau était une divinité pour les Égyptiens. Comment allaient-ils réagir en voyant la façon dont les *Bnei Israël* traitaient leur dieu ? Rage, colère, violence ? Compte tenu du climat explosif qui régnait entre les Égyptiens et le peuple juif, cet acte de provocation aurait pu avoir de graves conséquences. Les *Bnei Israël* prenaient des risques, mais ils avaient confiance en Hachem.

Contre toute attente, les Égyptiens assistèrent à la séquestration et à l'égorge-ment de leur divinité sans réagir. **Comme ces événements miraculeux se produisirent un Chabbat, nous appelons le Chabbat qui précède *Pessah*, le "Chabbat Hagadol", "le Grand Chabbat".**

QUELQUES COUTUMES :

- À l'occasion de ce Chabbat particulier, nous avons l'habitude de souhaiter "*chabbat hagadol chalom oumévorakh*" plutôt que "*chabbat chalom*".
- Dans de nombreuses communautés, le Rav profite de ce chabbat pour réunir l'assemblée à la synagogue afin de rappeler

>>

>>

aux fidèles, durant son D'var Torah, les lois relatives à Pessah, au bon déroulement du Seder et de la Haggada.

CHABBAT HAGADOL : SOURCE D'ESPOIR ET DE RECONNAISSANCE ENVERS HACHEM.



Chabbat et **Pessah** ont un point commun : la liberté.

Une fois par semaine, nous avons l'obligation de nous libérer physiquement et psychologiquement de nos contraintes matérielles afin de jouir pleinement de la sainteté du Chabbat. De même, la fête de Pessah est appelée Zman 'Hérouténoù, qui vient de 'Hérout, signifiant liberté. Nous nous débarrassons du superflu, du Hamets, pour nous concentrer sur l'essentiel : le Service Divin.

Le Chabbat et la fête de Pessah visent à détacher l'homme de ses obligations matérielles, pour lui permettre d'établir une connexion directe avec son Créateur, afin de s'en remettre entièrement à Lui.



PRÉPARATION À PESSAH : LES PRINCIPALES MITSVOT

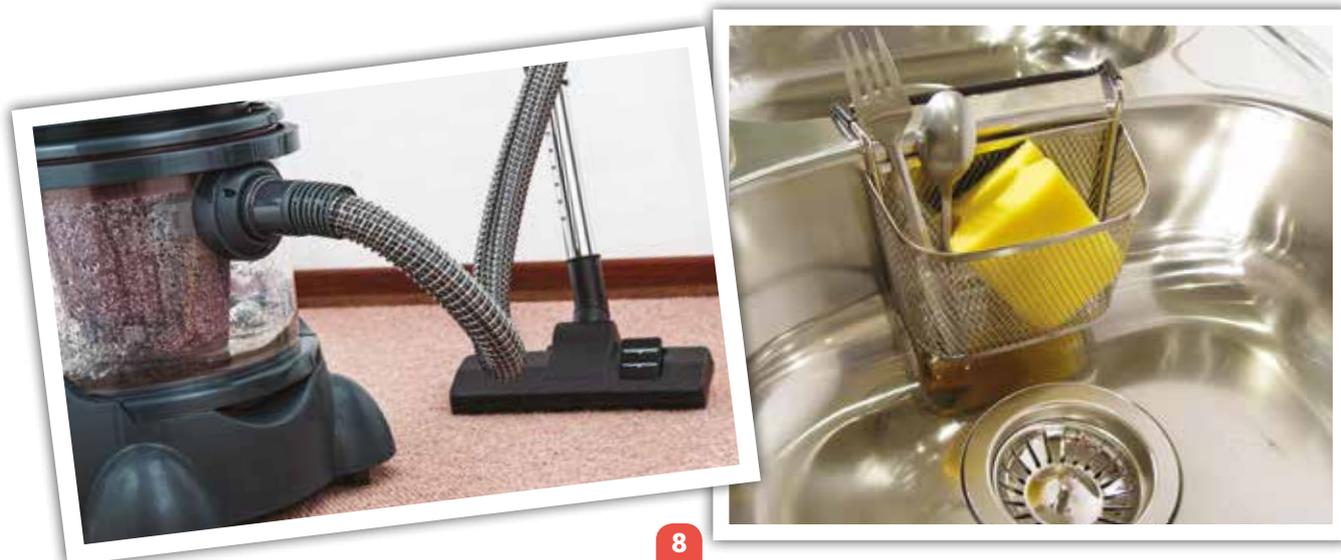
La fête de **Pessah** marque un tournant dans l'histoire du peuple juif. **Après 210 ans d'esclavage, les Bnei Israël quittent leurs oppresseurs et deviennent officiellement le peuple élu par Hachem. Traverser cette souffrance commune a permis l'éclosion d'un peuple soudé et uni, fier de son histoire et de son origine. Pessah est aussi source d'espoir : à l'instar des Bnei Israël qui furent délivrés du pays d'Égypte, viendra un jour, où nous aussi, serons définitivement libérés de nos ennemis grâce à la venue du Machiah bézrat Hachem békarov.**

La fête de **Pessah** nécessite une préparation matérielle et spirituelle. Avant même qu'elle ne commence, nous devons nous acquitter de quelques mitsvot importantes.

Je vous conseille vivement de continuer votre lecture, toutes les étapes de la préparation et de la fête elle-même vous seront expliquées !

1 - LE MÉNAGE DE PESSAH

Qui dit **Pessah**, dit **ménage de Pessah**. Si de trop nombreuses personnes appréhendent le **ménage de Pessah**, c'est qu'il est souvent assimilé - à tort - au grand nettoyage de printemps.



Or, **Pessah** n'est-elle pas par excellence la fête de la liberté ? La période de l'année qui marque notre affranchissement de l'esclavage égyptien ? Comment s'acquitter rigoureusement de cette mitsva sans tomber dans l'excès ?

~ L'origine de la mitsva ~

אַךְ בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן תִּשְׁבִּיתוּ שָׂאֵר מִבְּתֵיכֶם

"Cependant, le premier jour, vous ferez disparaître le levain de vos maisons."

שִׁבְעַת יָמִים שָׂאֵר, לֹא יִמָּצֵא בְּבֵתֵיכֶם

"Pendant 7 jours, on ne trouvera pas de levain dans vos maisons"

וְלֹא יֵרָאֶה לְךָ חֶמֶץ, וְלֹא יֵרָאֶה לְךָ שָׂאֵר בְּכָל-גְּבוּלְךָ

"L'on ne verra ni **Hamets**, ni levain chez toi dans tout ton domaine"

À l'interdit de consommer du **Hamets à Pessah**, la Torah ajoute deux autres interdits :

- **Bal Yraé** : Interdiction de voir du **Hamets** chez soi;
- **Bal Ymatsé** : Interdiction de posséder du **Hamets**;

Et, une mitsva positive : celle de se débarrasser de toute trace de **Hamets** chez soi, avant Pessah.

~ Le ménage de Pessah : le nécessaire et le superflu ~

Pour ne pas tomber dans l'obsession du nettoyage, voici quelques conseils qui devraient vous aider à y voir plus clair :

- Les pièces qui nécessitent un **ménage de Pessah** approfondi sont les pièces où l'on cuisine, celles où l'on mange, ou encore



celles où l'on entrepose de la nourriture. C'est là que vous devrez concentrer vos efforts. Si vous êtes certains de ne jamais avoir mangé dans les chambres, les buanderies, le balcon, la cour ou le garage, vous devrez néanmoins y faire le **ménage de Pessah**, mais de façon beaucoup plus superficielle. En effet, même si l'on ne mange pas dans ces pièces, il peut arriver que l'on y pénètre avec un biscuit, un sandwich, ou autre.



- N'oubliez pas de vérifier les poches des vêtements, les sacs à main, les cartables, etc. Les miettes ou résidus de **Hamets** qui vous auraient échappés seront, quoi qu'il arrive, considérés comme néant lorsque vous ferez le **Bitoul Hamets (l'annulation du Hamets)**.

contribution! En effet, **se débarrasser du Hamets** est une mitsva qui incombe aux hommes comme aux femmes. Si vos enfants sont suffisamment grands pour tenir un balai ou se servir d'un chiffon, impliquez-les aussi dans le **ménage de Pessah**. Il est important que le nettoyage se fasse dans la joie et la bonne humeur.



~ L'aspect éducatif ~

Vous souhaitez que vos enfants participent au **ménage de Pessah**, et vous avez raison. Outre l'aide précieuse qu'ils peuvent vous apporter, les enfants sont au cœur de la **fête de Pessah**. Or, si ces derniers voient que le ménage de **Pessah** est source de stress dans la maison, que leurs parents sont nerveux et épuisés le soir du **Seder de Pessah**, cela véhicule une image négative de la **fête de Pessah** et l'on s'éloigne alors de l'esprit de liberté de **Pessah**.

Car ne l'oublions pas. La fête de **Pessah** doit être avant tout une période de joie et de détente pour toute la famille.



2 - LA BÉDIKAT HAMETS, LA RECHERCHE DU HAMETS



~ Quand ? ~

À la tombée de la nuit du 12 au 13 Nissan, *jeudi soir 25 mars 2021*, on procédera à la **Bédikat Hamets**.

~ Pourquoi ? ~

La **Bédikat Hamets** correspond à l'interdit de posséder du *Hamets* chez soi. Afin d'éviter toute tentation et tout risque de consommation de **hamets** durant la **fête de Pessah**, les Sages ont institué la **Bédikat Hamets**.



~ Avec quoi ? ~

Armez vous d'une bougie, constituée d'une mèche unique, pour éviter les risques d'incendie. Si on n'a pas de bougie, il est possible d'utiliser une lampe torche électrique.

~ Comment procéder ? ~

Afin de ne pas prononcer une *Bé-rakha Lévatata*, (bénédiction en vain), il est d'usage de dissimuler dix morceaux de pain pesant moins qu'un kazayit (soigneusement enveloppés d'aluminium) dans la maison.

Après avoir prononcé la bénédiction, le chef de famille partira à la recherche de ces dix morceaux de pain cachés, ainsi bien entendu que du Hamets qui aurait été oublié, en veillant à ne pas parler jusqu'à la fin du processus. Veillez bien à ne pas perdre l'un des morceaux cachés, quitte à noter les endroits où vous les dissimulez, et évitez de confier cette mission à un petit enfant.



~ Quelle bénédiction faut-il prononcer ? ~

ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על ביעור חמץ

"Baroukh Ata Ado-nay Élohénou Mèlèkh ha'Olam Achère Kidéchanou bé-Mitsvotav Vétsivanou Al Bi'our **Hamets**".

"**Bénis sois-tu notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a sanctifié par Tes commandements et nous a ordonné d'éliminer tout Hamets**".

~ Où faut-il chercher ? ~

La **Bédikat Hamets** fait suite à un ménage approfondi et consciencieux de toute la maison. Néanmoins, au moment de la **recherche du Hamets**, on passera à nouveau en revue les différentes pièces de la maison en insistant sur les coins de pièces et les "endroits à risque" : cuisine, salle à manger, chaise du bébé, fauteuil, etc.



Attention à ne pas oublier la voiture, qui doit également faire l'objet d'une **Bédika**. De même, les écoles, synagogues, ou bureaux sont soumis à la **Bédikat Hamets**.

~ Après la Bedika ... ~

Une fois que la recherche du **Hamets** est terminée, il faut procéder à un premier *bitoul* : annulation du **Hamets**.

On récite une phrase en araméen que l'on traduit dans notre langue afin de comprendre ce qu'elle signifie :

"Kol Hamira déika birchouti déla hazité ou déla biarté, livtil véléhvé kéafra déara."

Traduction : "Tout levain qui est dans mon domaine que je n'ai pas vu et pas brûlé, qu'il soit annulé comme la poussière de la terre."

Le **Hamets**, nous le savons, symbolise le mal, le *Yétser Hara*, qui pousse l'homme vers la déchéance morale. La *Torah* nous ordonne de rechercher le **Hamets** à l'aide d'une bougie. Or, dans les Proverbes, il est écrit :

"La mitsva est une bougie et la Torah est une lumière".

Le *Zohar* explique que la bougie et la flamme entretiennent une dépendance mutuelle. La flamme ne peut exister sans le support qu'est la bougie, et la bougie n'a aucune utilité sans flamme. De même, l'étude de la *Torah* et la pratique des *mitsvot* sont intimement liées et il est impossible de les dissocier. **Pratiquer les mitsvot sans étudier la Torah revient à parcourir un lieu obscur en tenant à la main une bougie éteinte. Pour donner un sens aux mitsvot, étudier la Torah est primordial.**

~ Rechercher le Hamets à la lueur d'une bougie ~

La recherche du **Hamets** à la lueur d'une bougie représente celle du mauvais penchant qui réside en nous. Quelle lumière suffisamment puissante nous permettrait de faire une introspection afin de chasser le *Yétser Hara* de tous les recoins dans lesquels il se cache insidieusement ?

Cette lumière, c'est la néchama, l'âme divine qu'Hachem offre à l'homme. L'âme est une étincelle divine, seule capable d'apporter de la lumière à l'être humain.

3 - LE BIOR HAMETS, LA MITSVA DE BRÛLER LE HAMETS



Le **Hamets** que l'on aura trouvé durant la **Bédikat Hamets** sera précieusement conservé jusqu'au lendemain matin, cette année le vendredi 26 mars 2021, à l'heure de la destruction du **Hamets** (environ la cinquième heure de la journée, renseignez-vous auprès de votre Rabbin ou communauté).



Le **Biour Hamets** correspond à une ordonnance positive de la Torah, celle de détruire le **Hamets** se trouvant chez soi.

Afin de s'acquitter de cette *mitsva*, il convient de se débarrasser du **Hamets**, en le brûlant, ou en le jetant à la mer. Ensuite, il faudra réciter le texte du *Bitoul* (annulation) en araméen et dans la langue maternelle, car pour être effectif, le *Bitoul* doit être fait en toute conscience.

"Kol 'hamira va'hamia dé'ika birchouti dé'hazité oudéla 'hazité débiarté oudéla biarté livtil véléhévé (hefker) kéafra déar'a."

"Que tout **Hamets** ou tout levain, qui se trouve en ma possession, que j'ai vu ou que je n'ai pas vu, que j'ai brûlé ou que je n'ai pas brûlé, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme la poussière de la terre."

4 - LA VENTE DU HAMETS

Si une personne possède beaucoup de **Hamets** et ne souhaite pas s'en débarrasser, elle peut le vendre à des non-juifs et le récupérer après **Pessah**. Cependant, il est préférable de se débarrasser du vrai **Hamets** (pâtes, pain, biscuits, etc.).



De nos jours, ce sont les *Rabbins* des communautés qui se chargent de distribuer aux fidèles des actes de vente. Une fois remplis, ces documents sont retournés aux *Rabbins* qui s'occupent de la **vente du Hamets**.

L'on veillera à ne pas vendre de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, mais seulement le **Hamets** qui pourrait s'y trouver.

On rassemblera dans un même endroit les objets que l'on met à la vente, et l'on fermera les pièces que l'on a choisi de vendre pour éviter toute confusion.

Du **Hamets** que l'on aurait gardé en sa possession durant **Pessah** ne peut plus jamais être consommé et il nous est interdit d'en tirer profit, même après **Pessah**. Il s'agit de "**Hamets Chéavar Alav Pessah**".

5 - CACHÉRISATION DES USTENSILES



L'interdiction de consommer du **Hamets** à Pessah est tellement grave, qu'il est nécessaire d'utiliser une vaisselle spéciale pour **Pessah**. Néanmoins, il est possible de cachériser un certain nombre d'ustensiles pour **Pessah** en respectant le principe d'absorption: "**Kebolo Kah Polto**".

Les ustensiles destinés à la cuisson seront soumis à la **Agala** : on les ébouillantera après les avoir nettoyés et laissés reposer 24 h.

Les ustensiles en contact direct avec le feu (grill du four ou du barbecue, etc.) devront être passés par le feu. C'est ce que l'on appelle le **Liboun**.

Les ustensiles en pierre, en bois ou en plastique ne peuvent pas être cachérisés. Le verre ne nécessite pas de cachérisation. Il suffit de le laver et de le rincer à l'eau froide.

Comment cachériser sa cuisinière pour Pessah ?

Les cuisinières électriques sont traitées en portant les plaques à une température telle que des étincelles en jaillissent si on les frotte, et en recouvrant de feuilles d'aluminium les surfaces comprises entre les plaques.



Les cuisinières à gaz peuvent être traitées de deux manières différentes. Changer les brûleurs et les grilles supportant les casseroles, ou recouvrir de plaques métalliques, ou de morceaux de grillage, l'endroit sur lequel on pose les casseroles. L'emplacement de la flamme peut être laissé découvert (par découpage de la plaque), à condition que les casseroles ne puissent toucher la cuisinière elle-même.



Les parties de la cuisinière sur lesquels ne reposent pas les casseroles peuvent être recouvertes de feuilles d'aluminium.

N'hésitez pas à poser vos questions à une autorité compétente.

6 - LE JEÛNE DES PREMIERS NÉS

La veille de **Pessah**, les premiers nés sont tenus de jeûner en souvenir du miracle qui eut lieu lors de la dixième plaie en Égypte. En effet, lors de *Makat Békhorot*, Hachem mis à mort tous les premiers nés égyptiens et épargna ceux des enfants d'Israël. Pour **Pessah 2021**, le jeûne des premiers nés aura lieu le jeudi 25 mars 2021 (jeûne anticipé car Pessah tombe à la sortie de Chabbat).

Voici quelques lois relatives à cette mitsva :

- Un malade ou un souffrant n'est pas tenu de jeûner à priori mais il est bon de demander conseil à un Rav.
- Les filles n'ont pas la coutume de jeûner.

Parce que jeûner peut engendrer une faiblesse et une fatigue importantes, risquant de perturber les préparatifs du Seder, nous avons coutume de participer à un repas de mitsva (Syoum, Brit Mila...) afin de ne pas avoir à jeûner et de pouvoir être en forme pour le soir du **Seder de Pessah**.

- Il est interdit de consommer de la matsa la veille de **Pessah** au matin.



LE HAMETS

Dès le lendemain de *Pourim* (parfois même avant pour certains), le mot **Hamets** est sur toutes les lèvres. Aidées de leurs maris et de leurs enfants, les femmes s'activent à débarrasser leur maison de tout le **Hamets** pouvant s'y trouver.

Parce que bien connaître son ennemi nous permet de mieux le combattre, voici tout ce qu'il faut savoir sur le **Hamets**.

1 - QU'EST-CE QUE LE HAMETS ?

Par définition, est appelé **Hamets** toute nourriture confectionnée à base des 5 céréales : le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et l'épeautre, ayant fermenté au contact de l'eau plus de dix-huit minutes. Les **aliments interdits à Pessah** sont donc tous les aliments contenant du **Hamets** ou susceptibles d'en contenir.



Au sujet du **Hamets**, la *Torah* nous enjoint de ne pas en consommer, de ne pas en tirer profit et de ne pas en posséder durant toute la durée de la **fête de Pessah**. Cette interdiction est valable même pour une quantité infime.



2 - L'INTERDICTION DE CONSOMMER DU HAMETS PENDANT PESSAH

כל מחמץ, לא תאכלו" (שמות יב - כ')

"Vous ne mangerez d'aucune pâte levée" (Exode, 12, 20)

Ce verset nous apprend qu'il est interdit de consommer du **Hamets** ou tout aliment qui contiendrait du **Hamets**.

Durant **la fête de Pessah**, il y a lieu d'être strict et de ne consommer que des aliments, ou boissons, ayant été soumis à une surveillance rabbinique sérieuse.

3 - COUTUMES ALIMENTAIRES ET KITNIOT

Les communautés *Ashkenazes* et *Sefarades* ne partagent pas les mêmes coutumes alimentaires. Ceci est d'autant plus vrai à **Pessah** où le débat au sujet des *kitniot* partage la communauté juive.



Les *kitniot*, ce sont toutes les graines de légumineuses telles que les lentilles, les pois, les haricots, les fèves etc., dont il est possible d'extraire de la farine.

Les *Ashkenazim* (et certaines communautés *Séfarades*) ne consomment pas de *kitniot* durant **Pessah**. Cet interdit se justifie avant tout par la crainte que les légumineuses citées plus haut ne soient entreposées dans les mêmes sacs que les 5 céréales. La proximité des champs de blé avec celles des graines de légumineuses pourrait également, selon certains avis, entraîner des confusions. À noter que les graines de légumineuses ressemblant aux 5 céréales, leur consommation pourrait semer le doute dans les esprits selon le principe de "*Marit Ayn*".

Toutefois, les *Ashkenazim* n'étendent pas l'interdit des *kitniot* au fait d'en tirer profit ou d'en posséder durant **Pessah**.

En revanche, les *Sefaradim* ne voient pas d'objection à en consommer durant la fête de **Pessah**. Il est nécessaire de procéder à une vérification rigoureuse des sachets de pois >>



>> ou autres graines de légumineuses que l'on aura l'intention de consommer durant la fête, afin de s'assurer qu'un grain de blé ne s'y est pas glissé par erreur. Il existe également diverses coutumes concernant la consommation du riz. Ceux qui le permettent devront le vérifier. Certaines communautés ne consomment pas les pois chiches, dont le nom en hébreu rappelle le **Hamets**.



La consommation ou non de ces aliments suit une tradition ancestrale. Chacun devra donc se conformer aux habitudes familiales.

4 - LE HAMETS : TOUT UN SYMBOLE

Le **Hamets** est la représentation du mal, du *Yétser Hara* (*mauvais penchant*) qui, à l'image du levain fait pousser et fermenter de mauvaises idées dans l'esprit de l'homme. Le levain décompose les éléments de la pâte grâce au processus de fermentation. Il est à même de métamorphoser un état stable et naturel. Le levain symbolise la mainmise de l'homme sur la nature : transformer deux éléments basiques, l'eau et la farine, en un élément plus complexe, le pain. Nos Sages comparent le levain à l'instrument de fermentation dans l'âme humaine, c'est à dire le *Yétser Hara*.

Ainsi, lorsque la *Torah* nous ordonne d'éradiquer et de brûler le **Hamets**, elle nous enjoint de nous débarrasser de notre mauvais penchant en le chassant de nos esprits.

Si le **Hamets** symbolise le *Yétser Hara* qui met en ébullition l'esprit humain, la **Matsa**, elle, représente les valeurs qu'il faut chercher à atteindre : l'humilité, l'empressement et l'effort.

Ainsi, se débarrasser de notre **Hamets** intérieur à *Pessah*, nous permet de nous éloigner de l'emprise du matériel et de nous recentrer sur des valeurs que prône la *Torah*.



LE PAIN DE PESSAH : LA MATSA

LES MATSOT CHEMOUROT

וְשִׁמְרֶתֶם, אֶת-הַמִּצּוֹת (שְׁמוֹת יב - יז)

" Vous surveillerez les matsot " (Exode 12 , 17).

La **matsa** appelée *matsa Chemoura* fait l'objet d'une surveillance rapprochée, qui comprend toutes **les étapes de la confection des matsot**, depuis la mouture du blé jusqu'à la sortie du four des **matsot**. Parfois, cette surveillance démarre depuis la moisson du blé.

Il y a lieu de consommer ces *matsot* durant toute la durée de la fête de **Pessah**, ou au moins, durant la (ou les) soirée(s) du *Seder de Pessah*.



Il existe deux catégories de **matsot** :

- Les **matsot Yad**, ou **matsot** faites à la main, qui sont entièrement confectionnées à la main. Elles présentent l'avantage d'avoir été pétries avec l'intention de réaliser la mitsva de la confection des **matsot**, ce que ne peut pas faire une machine.
- Les **matsot** faites à la machine, qui sont partiellement, ou entièrement confectionnées par des machines. Ce mode de fabrication garantit une rapidité d'exécution et donc une confection des **matsot** dans les temps impartis.

LA SYMBOLIQUE DE LA MATSA



Même les petits enfants le savent. Nous mangeons de la **matsa à Pessah** en souvenir du fait, qu'au moment de la sortie d'Égypte, les *Bnei Israël* n'ont pas eu le temps de laisser lever la pâte qu'ils destinaient à la confection du pain.

Pourtant, une question évidente apparaît. Pourquoi attacher tant d'importance à cet

incident anecdotique, au point de faire de la **matsa**, l'élément phare de la **fête de Pessah** ?

En quoi sommes-nous concernés par le fait que les *Bnei Israël* n'aient pas eu le temps de préparer du pain digne de ce nom pour en faire des provisions ? N'ont-ils pas été suffisamment prévoyants pour préparer ce pain à l'avance ? La sortie d'Égypte donne l'impression d'un acte précipité, presque irréfléchi. Or, nous savons que ce n'était pas le cas !

Rav Chimchon Refaël Hirsch explique que, de par sa nature, l'homme a **tendance à s'approprier la victoire**. Nous avons parfois du mal à intérioriser le fait qu'*Hachem* est l'unique metteur en scène de notre vie et que nous ne sommes rien sans Lui. Nous avons l'impression de créer des choses, de susciter des événements ou de gérer les situations qui se présentent à nous.



Par le biais de la mitsva de la **consommation de la matsa à Pessah**, la *Torah* rappelle l'homme à l'ordre.

Non, les *Bnei Israël* n'ont pas été les initiateurs de la sortie d'Égypte. Ils n'ont pas mené de révolte contre leurs oppresseurs ou engagé de guerre civile contre les Égyptiens.

Comme le dit le texte de la **Haggada de Pessah** : "*Si Hachem n'avait pas fait sortir nos ancêtres (d'Égypte), nous serions nous, nos enfants, et petits-enfants, encore asservis à Pharaon en Égypte*".

La *Torah* nous demande de nous souvenir en permanence, que c'est *Hachem*, et Lui seul, qui nous a libéré de l'esclavage égyptien. C'est Lui qui a planifié et organisé la libération du peuple juif d'un pays-prison, à tel point que les *Bnei Israël* n'ont même pas eu le temps de laisser leurs pâtes lever !

Hachem est le maître de l'Histoire. C'est Lui, le grand metteur en scène et nous ne sommes que des acteurs qui "subissons" l'Histoire.

La leçon de la matsa est de reconnaître et d'accepter qu'*Hachem*, notre Créateur, dirige nos vies avec bienveillance.



L'ALLUMAGE DES BOUGIES

La veille de **Pessah**, avant la tombée de la nuit, on procédera à l'allumage des bougies de la **fête de Pessah** en récitant la bénédiction suivante:

בְּרוּךְ אַתָּה יי אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ לְהַדְלִיק נֵר
שֶׁל יוֹם טוֹב

*Baroukh Ata Ado.. Elo-Hénou Mélékh Haolam Achèr Kidéchanou
Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Yom Tov.*

Traduction : "Bénis sois-Tu, Hachem, notre D.ieu, Roi du Monde, qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous a ordonné d'allumer la lumière de la fête."

Si la fête de Pessah tombe un Chabbat, ce qui n'est pas le cas cette année, on dira :

בְּרוּךְ אַתָּה יי אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו
וְצִוָּנוּ לְהַדְלִיק נֵר שַׁבַּת וְשֶׁל יוֹם טוֹב

Baroukh Ata Ado.. Elo-Hénou Mélékh Haolam Achèr Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Chabbat vechel Yom Tov.

Traduction : "Bénis sois-Tu Hachem, notre D.ieu, Roi du Monde, qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous a ordonné d'allumer la lumière de Chabbat et de la fête."

La plupart des décisionnaires recommandent de ne pas prononcer la bénédiction de "Chéhéyanou" car elle sera prononcée lors du **kiddouch de Pessah**.



En dehors d'*Erets Israël*, où l'on fête deux jours de *Yom Tov*, on allumera également des bougies le deuxième soir de *Yom Tov*, une fois la nuit tombée et à partir d'une flamme existante. N'oubliez pas d'allumer une bougie d'au moins 24 heures lorsque vous allumez vos bougies le premier soir de *Yom Tov*.

De même, les septième et huitième soirs de **Pessah**, nous allumerons les bougies en ne récitant que la bénédiction de "*lehadlik ner chel yom tov*", sans la faire suivre de *cheheyanou*.

Pour consulter toutes les dates et horaires de **Pessah 2021**, voir page 60.



LE SEDER DE PESSAH



Après les quelques jours, voire les quelques semaines consacrées au **ménage de Pessah** et à la chasse au **Hamets**, c'est avec un soupir de soulagement que l'on prononce, dans chaque foyer, la bénédiction sur l'allumage des bougies de **Yom Tov**, marquant l'entrée de **la fête de Pessah**. Nous nous préparons à revivre la sortie d'Égypte à travers le récit de la **Haggada de Pessah**, en prenant soin d'évoquer tous les miracles que D.ieu fit pour nos ancêtres afin de les libérer de leurs oppresseurs.

Voici une présentation détaillée du déroulement du **Seder de Pessah** ainsi que des lois et bénédictions qui se rapportent à chacune des 15 étapes de cette soirée particulière.



PRÉPARATION DE LA TABLE DU SEDER DE PESSAH

L'on veillera à dresser la table du **Seder de Pessah** de manière à pouvoir faire le **Kiddouch de Pessah** dès le retour des hommes de la synagogue, c'est à dire à la sortie des étoiles (*Tset Hakohavim*).

L'obligation de boire les quatre coupes de vin concerne les hommes et les femmes. Il est bon d'initier les enfants à cette *mitsva*, avec du jus de raisin bien sûr.

Afin de maintenir les enfants éveillés durant le **Seder de Pessah**, il est d'usage de leur distribuer des douceurs tout au long de la soirée.

Il est conseillé de faire une sieste durant l'après-midi qui précède le **Seder de Pessah** afin de rester concentré et éveillé pendant le récit de la **Haggada**.

On s'efforcera de dresser une belle table, sur laquelle l'on disposera de très beaux ustensiles afin de marquer notre statut d'homme libre.



LA MITSVA DE S'ACCOUDER

Il est important de préparer avec soin la place que l'on occupera durant le **Seder de Pessah** afin de pouvoir s'accouder dignement, à la manière d'un homme libre.

On doit s'accouder du côté gauche sans s'appuyer sur la cuisse, car généralement ce sont les hommes tristes et soucieux qui se tiennent ainsi. Les femmes sont également tenues de s'accouder.

A quels moments du **Seder** faut-il s'accouder ? Lorsque l'on boit les 4 coupes de vin, >>



>> lorsque l'on consomme la *matsa*, le *koreh* et l'*afikoman*, et éventuellement durant le repas. Un enfant pourra s'accouder devant son père, mais un élève ne s'accoudera devant son maître uniquement si ce dernier le lui permet. Même un gaucher devra s'accouder du côté gauche.

LA DISPOSITION DU PLATEAU DU SEDER DE PESSAH

On superposera les trois *matsot chmourot* que l'on placera à la tête du **plateau du Seder de Pessah**, puis on disposera tout autour les aliments suivants (ordre du *Ari zal*) :



- 1 - **Zéroa** : Il s'agit généralement d'un os d'agneau.
- 2 - **Harosset** : C'est un mélange de pommes et de fruits secs (recette du **harosset de Pessah p52**).
- 3 - **Maror** : Ce sont les herbes amères, laitue ou raifort.
- 4 - **Karpass** : Légume vert (céleri, par exemple) que l'on trempera dans de l'eau salée.
- 5 - **Betsa** : Œuf dur.
- 6 - **Hazeret** : Herbes amères.

Pour s'acquitter de la *mitsva* du **Seder de Pessah**, il est impératif de :

- **Consommer, en moins de 4 minutes, au moins un**



kazayit¹ de matsa en s'accoudant du côté gauche et un kazayit de Maror.
 - **Boire** les 4 verres de vin, ou de jus de raisin, en s'accoudant du côté gauche.
 Chaque verre doit contenir un *reviit*².

LES 15 ÉTAPES DU SEDER DE PESSAH

1. Kadesh : Récitation du *kiddouch de Pessah* et consommation de la première coupe de vin.

2. Ourhats : Ablution des mains sans bénédiction en vue de la consommation du *Karpass*.

3. Karpass : Récitation de la bénédiction de "*boré péri haadama*" et consommation du *karpass* trempé dans l'eau salée.

4. Yahats : Section de la *matsa* du milieu en deux parties. La plus grande partie est réservée pour l'*Afikoman*.

5. Maguid : Récit de la *Haggada de Pessah* et consommation du deuxième verre de vin.

6. Rohtsa : Ablution des mains avec bénédiction avant de consommer la *matsa*.

7-8. Motsi - Matsa : Bénédiction de "*hamotsi lekhem min haarets*" et de "*al akhilat matsa*" et consommation de la *matsa*.

9. Maror : Récitation de la bénédiction "*al akhilat maror*" et consommation d'un kazayit de *maror*.

10. Korehk : Le "sandwich d'Hillel" composé de *maror* et de *matsa*.

11. Choulhan Orekh : Le repas de la **fête de Pessah**.

12. Tsafoun : Consommation de l'*Afikoman*.

13. Barekh : *Birkat Hamazon* et consommation du troisième verre de vin.

14. Hallel : Récitation du *Hallel*, chants de remerciements envers *Hachem*, et consommation du quatrième verre de vin.

15. Nirtsa : Le **Seder de Pessah** se termine avec la conviction qu'*Hachem* a accepté nos requêtes et nos louanges.

¹ Le Kazayit représente un volume. En terme de masse, il est généralement évalué à environ 30 g. Certains pensent que l'on est quitte avec 20 g de matsa. (Rav Ovadia Yossef zatsal).

² Le Réviit est également un volume. D'après certains, ce volume correspond à 8,6 cl. D'autres sont plus stricts et l'évaluent à 15 cl.



1 - KADESH, le Kiddouch de Pessah

Le Seder débute avec le **kiddouch de Pessah**. Voici quelques Halakhot, lois, concernant cette première **étape du Seder de Pessah**.

Il est préférable de faire le **kiddouch** sur du vin rouge mais on est également quitte avec du vin blanc ou du jus de raisin.

Le verre de **kiddouch** doit être propre. Quoi qu'il en soit, il est bon de le rincer avant de procéder au **kiddouch de Pessah**. Selon la *Kabala*, il est préférable d'ajouter trois gouttes d'eau sur le vin du **kiddouch**.

Pour marquer notre liberté, on se fait servir les coupes de vin par un tiers.

Le verre doit contenir la quantité d'un *reviit*, c'est à dire 8,6 cl d'après certains, 15 cl pour d'autres.

À priori, il faut boire tout le verre. Mais à posteriori, si on en a bu la majorité, on est quitte.

S'il s'agit d'un grand verre qui contient plus que la quantité préconisée, on peut, à priori, se contenter de boire un *reviit*.

Le *reviit* doit être bu en une fois, mais à posteriori, on est quitte si on l'a bu en deux gorgées à condition d'avoir attendu moins de 4 minutes entre chaque gorgée.

Le **soir de Pessah**, chacun a devant soi son propre verre de **kiddouch** rempli de vin ou de jus de raisin. Au moment où le maître de maison récite le **kiddouch de Pessah**, il doit le faire avec l'intention d'acquitter (c'est-à-dire d'inclure) ses auditeurs. De même, toutes les personnes présentes doivent écouter le **kiddouch de Pessah** avec l'intention de s'acquitter.

Le **kiddouch de Pessah** se récite debout.

L'on procède au **kiddouch de Pessah** dans l'ordre suivant : on commence par prononcer la bénédiction sur le vin, puis celle de "*acher ba'har banou*", et enfin la bénédiction de "*chéhéyanou*".



Si le deuxième soir de la fête de Pessah (en dehors d'Israël) tombe à la sortie de *Chabbat*, l'ordre des bénédictions sera le suivant: "*Boré méoré haech*", et "*havdala*" avant "*chéhéhyanou*".

Au moment où on prononce la bénédiction de "*chéhéhyanou*", on pense à s'acquitter de cette bénédiction sur la *matsa* et le *maror*.

L'obligation de boire les 4 coupes de vin le soir du **Seder de Pessah** est si impérieuse, que même un pauvre doit s'en acquitter, même si pour cela il est amené à vendre ses vêtements.

Si le soir du Seder de Pessah tombe un vendredi (ce qui n'est pas le cas cette année), on commencera par réciter :

יום הששי ויכלו השמים והארץ וכל צבאם. ויכל אלהים ביום השביעי
מלאכתו אשר עשה וישבת ביום השביעי מכל מלאכתו אשר עשה.
ויברך אלהים את יום השביעי ויקדש אתו כי בו שבת מכל מלאכתו אשר
ברא אלהים לעשות

Yom hachichi vayé'houlou hachamaïm véha-arétse vékhol tséva-am :
vayé'hale Elo-him bayom hachévii mélakhto achér assa, vaychbote bayom
hachévii mikol méla'hto achér assa vayévarékh Elo-him ète yom hachévii
vayikadèche oto ki vo chavat mikol mélakhto achér bara Elo-him la-assot:

Traduction : (Ce fut la fin) du 6^e jour. Et furent terminés le ciel et la terre et toutes leurs armées. L'Éternel finit au 7^e jour l'œuvre qu'il avait faite et Il se reposa au 7^e jour de toute l'œuvre qu'Il avait faite. Et l'Éternel bénit le 7^e jour et Il le sanctifia car en ce jour, Il se reposa de toute son œuvre que l'Éternel a créée et réalisée.



Si le soir du Seder tombe un jour de semaine comme cette année le deuxième soir, on commence ici :

סְבָרֵי מָרְנָן

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹדָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם בּוֹרֵא פְרֵי הַגֶּפֶן
 בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹדָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר בָּחַר בָּנוּ מִכָּל עַם וְרוּמְמָנוּ
 מִכָּל לְשׁוֹן וְקִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו. וְתַתֶּן לָנוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ בְּאַהֲבָה (בְּשֶׁבֶת:
 שְׁבֹתוֹת לְמִנוּחָה ו) מוֹעֲדִים לְשִׂמְחָה, חֲגִים וְזִמְנִים לְשִׂשׁוֹן, אֶת יוֹם
 (בְּשֶׁבֶת:הַשְּׁבֹת הַזֶּה וְאֶת יוֹם) חֵג הַמִּצְוֹת הַזֶּה, זְמַן חֲרוּתֵנוּ(בְּשֶׁבֶת:בְּאַהֲבָה)
 ,מִקְרָא קֹדֶשׁ, זִכָּר לִיְצִיאַת מִצְרַיִם. כִּי בָנוּ בְּחִרְתָּ וְאוֹתָנוּ קִדְּשָׁתָּ מִכָּל
 הָעַמִּים, (בְּשֶׁבֶת:וְשֶׁבֶת) וּמוֹעֲדֵי קֹדֶשׁךָ (בְּשֶׁבֶת:בְּאַהֲבָה וּבְרִצּוֹן), בְּשִׂמְחָה
 וּבְשִׂשׁוֹן הַנְּחֻלָּתָנוּ. בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹדָה, מְקַדֵּשׁ (בְּשֶׁבֶת:הַשְּׁבֹת ו) יִשְׂרָאֵל
 וְהַזִּמְנִים

Savri maranane. (L'assemblée répond : Lé'haïm !)

Baroukh ata Ado-naï Elohénoù mélekh haolame boré péri Haguéfen. (On répond: Amen)

Baroukh ata Ado-naï Elohénoù mélekh haolame achér ba'har banou mikol am véromémanou mikol lachon vékidéchanou bémitsvotave vatiténe lanou Ado-naï Elo-henou béa-hava (le jour du Chabbat, on ajoute : chabbatote limnou'ha ou) moadime lésim'ha, 'hagim ouzemanime les-sasôn ète yom (le Chabbat : hachabbat hazé vé)-ète yom 'hag hamtsote hazé vé-ète yom tov mikra kodéche hazé zémane 'hérouténoù béha-ava mikra kodéche zé'hér litsiat mitsraïm. Ki vanou va'harta véotanou kidachta mikol ha-amime (le Chabbat : véchabbat ou) moadé kodché'ha (le Chabbat : béahava ouvératsone) bésim'ha ouvsasone hin'haltanou :

Baroukh ata Ado-naï mékadéché hachabbat véisrael véazémanim.

Traduction :

Avec votre autorisation messieurs !

Bénis sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la vigne.

Bénis sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a choisis parmi tous les peuples, et nous a élevés au-dessus de toutes les langues et nous a sanctifiés par ses commandements. Et Tu nous as donnés, Éternel



notre D.ieu, avec amour (*le Chabbat : les Chabbatot pour le repos*), des fêtes pour la joie, des célébrations et des périodes d'allégresse, le jour (*le Chabbat : de ce Chabbat et du jour*) de la fête des matsot, ce yom tov de convocation sacrée, moment de notre liberté, (*avec amour*) convocation de sainteté, en souvenir de la sortie d'Égypte. Car Tu nous as choisis et Tu nous a sanctifiés parmi tous les peuples (*le Chabbat : et les Chabbatot*) et les fêtes sacrées (*le Chabbat : avec amour et bienveillance*) avec joie et allégresse Tu nous les as données en héritage.

Bénis sois-Tu Éternel qui sanctifie (*le Chabbat : le Chabbat*) et Israël et les périodes de fête.

Si le soir du Seder tombe à la sortie de Chabat (comme cette année le premier soir), on ajoute ici :

בְּמוֹצָאֵי שַׁבַּת מוֹסִיפִין
 בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא מְאוֹרֵי הָאֵשׁ
 בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם הַמְבַדֵּיל בֵּין קֹדֶשׁ לְחָל, בֵּין אֹר
 לְחֹשֶׁךְ, בֵּין יִשְׂרָאֵל לְעַמִּים, בֵּין יוֹם הַשְּׁבִיעִי לְשֵׁשֶׁת יָמֵי הַמַּעֲשֶׂה. בֵּין
 קֹדֶשׁ שַׁבַּת לְקֹדֶשׁת יוֹם טוֹב הַבְּדִלָת, וְאֵת יוֹם הַשְּׁבִיעִי מִשֵּׁשֶׁת יָמֵי
 הַמַּעֲשֶׂה קֹדֶשׁת. הַבְּדִלָת וְקֹדֶשׁת אֵת עַמְּךָ יִשְׂרָאֵל בְּקֹדֶשׁתךָ. בְּרוּךְ אַתָּה
 יְיָ-הוֹה הַמְבַדֵּיל בֵּין קֹדֶשׁ לְקֹדֶשׁ

Baroukh ata Ado-naï élo-henou mélékh haolame boré méoré haéch.

Puis: Baroukh ata Ado-naï elo-enou mélékhe haolam hamavdil beyne kodéche lé'hole béyne or lé'hochékh. Béyne israel la-amime. Beyne yom hachévyi léchéchéte yémé hama-assé. Béyne kédouchat chabbat likdouchate yom tov hivdalta. Véaite yom hachévi-y michéchéte yémé hama-assé kidachta. Hivdalta vékidachta ète hamékha Israël bikdouchatékh. Baroukh ata Ado-naï hamavdil béyne kodéche lékodéche.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui crée les lumières du feu.

Bénis sois Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui marque une séparation entre le sacré et le profane, entre la lumière et l'obscurité, >>

>> entre le peuple d'Israël et les autres nations, entre le 7^e jour et les six jours ouvrés de la semaine. Tu as fait une distinction entre la sainteté du Chabbat et la sainteté des jours de fête. Et Tu as sanctifié le 7^e jour au-dessus des 6 jours de la création. Tu as séparé et distingué ton peuple Israël grâce à Ta sainteté.

Bénis sois-Tu Éternel qui distingue le Saint d'entre le Saint.

Le **kiddouch de Pessah** s'achève avec la bénédiction de *Chéhéhyanou* :

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, שֶׁהַחַיִּינוּ וְקִיַּמְנוּ וְהַגִּיעָנוּ לְזִמְן הַזֶּה
Baroukh ata Ado-naï Elo-henou mélékh haolam chéhé'hyanou vékiémanou vehiguianou lazman hazé.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel, notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a fait vivre, nous a soutenus et nous a permis d'arriver jusqu'à ce moment.

Puis, on boit le verre de vin du *Kiddouch* accoudé.

≈ 2 - OURHATS, l'ablution des mains ≈



Une fois le **kiddouch de Pessah** achevé, et la première coupe vidée, tous les membres de la famille sont appelés à se laver les mains en procédant de la même manière qu'on le ferait avant de consommer du pain, à la différence que l'on ne prononcera pas la bénédiction de "*al netilat yadaim*".

En effet, il est nécessaire de procéder à l'ablution des mains avant de consommer un aliment mouillé par l'un des 6 liquides suivants : vin, eau, rosée, huile, lait, miel. Par conséquent, avant



de pouvoir consommer le *karpass* trempé dans l'eau salé, il faudra faire "nétilat yadaïm".

3 - KARPASS

On récite la bénédiction de *boré péri haadama* en pensant à acquitter le *maror*, que l'on consommera par la suite.

Le *karpass* est trempé dans de l'eau salée, du jus de citron ou du vinaigre, pour rappeler l'amertume des *Bnei Israël* en Égypte et les larmes qu'ils versaient à cause de leurs souffrances. Aussi, il ne faut pas s'accouder lorsque l'on mange le *karpass*.

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, בּוֹרֵא פְּרֵי הָאֲדָמָה

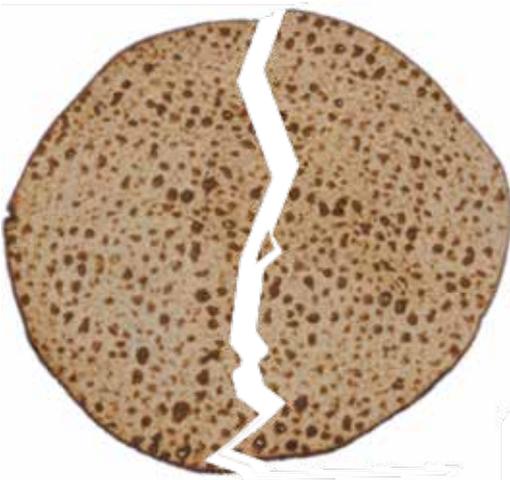
Baroukh Ata Ado-naï E-lohenou melek haolam, boré péri haadama.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la terre.

Le **maître de maison** distribue moins qu'un *kazayit* de *karpass* (moins que 30g) à chacun, afin de ne pas avoir à faire la *bérakha a'harona*, bénédiction finale.

Attention : bien vérifier le *karpass* car il peut s'y cacher des *tolaim* (insectes).

4 - YAHATS, section de la matsa



Le maître de maison prend la matsa du milieu et la brise en deux, avec sa main. Le morceau le plus petit des deux, est remis entre les deux matsots entières, tandis que la plus grande partie est conservée pour l'*Afikoman*, après le repas.

≈ 5- MAGUID, le récit de la sortie d'Égypte ≈



Lors du récit de la **Haggada de Pessah**, les matsot sont découvertes sauf pour les passages où nous levons notre coupe de vin.

Le premier passage " *Ha lahma ania* " est rédigé en araméen, car il s'agit d'une invitation pour toutes les personnes nécessiteuses souhaitant se joindre à notre table du Seder. À l'époque où la **Haggada de Pessah** fut rédigée, l'araméen était la langue la plus usitée par les juifs, c'est la raison pour laquelle cette invitation est rédigée en araméen.

Durant le mois de Nissan, il est de coutume de donner de la Tsedaka aux nécessiteux plus encore que durant le reste de l'année, afin qu'eux aussi puissent fêter Pessah dignement, comme nous enjoit de le faire le Gaon Hatsadik, Rav Nissim Amsellem Zatsal, dans sa lettre (voir page 5).



Lorsque nous entamons la lecture de la **Haggada de Pessah**, nous entrons au cœur du **Seder de Pessah**. En effet, la Torah ordonne : "Souviens-toi de ce jour où tu es sorti d'Égypte, de la maison d'esclaves. Tu raconteras à ton fils ce jour là, c'est pour cela que D.ieu a agi envers moi lorsque je suis sorti d'Égypte." (Exode 13)

La *mitsva* de raconter la sortie d'Égypte s'articule autour de quatre axes principaux : >>



>> 1) Le but du récit de la **Haggada de Pessah** est de parvenir à ressentir que nous sommes nous-mêmes sortis d'Égypte. Il est fortement conseillé de s'étendre et de multiplier les commentaires et les *Midrachim* relatifs à la sortie d'Égypte, comme le stipule la *Haggada* :

"וְכָל הַמְרַבֵּה לְסַפֵּר בִּיצִיאַת מִצְרַיִם הָרִי זֶה מְשֻׁבַּח"

"Tout celui qui s'étend sur le récit de la sortie d'Égypte est digne de louanges."

2) Avant d'entamer le très célèbre et mélodieux "**Ma nishtana**", nous versons le deuxième verre de vin et nous retirons le **plateau du Seder de Pessah** de la table afin d'éveiller la curiosité des enfants. En effet, la **Haggada de Pessah** est construite comme un dialogue ayant pour objectif d'intéresser les enfants au sort de leurs ancêtres et à la façon dont *Hachem* les a miraculeusement délivrés. Le soir du **Seder de Pessah**, c'est une mitsva de raconter aux enfants, quel que soit leur âge, la façon dont *Hachem* nous a affranchis de l'esclavage égyptien pour nous élever au-dessus des nations.

3) La **Haggada de Pessah** débute sur une critique à l'égard de nos ancêtres qui, à l'époque de Tera'h, père d'Avraham, étaient plongés dans l'idolâtrie. Au fil de la **Haggada de Pessah**, nous suivons l'évolution du peuple juif, qui a finalement mérité d'être libéré des chaînes de l'esclavage égyptien. Ainsi, la fin du récit s'achève sur une éloge car, dans sa grande bonté, *Hachem* a fait du peuple juif, un peuple privilégié parmi les nations du monde, en nous donnant la Torah.

4) **Rabban Gamliel** précise que tout celui qui n'a pas prononcé (et expliqué) les mots **Pessah, Matsa et Maror**, n'est pas quitte comme il se doit de la *mitsva* du **Seder de Pessah**.

Après avoir achevé cette partie de la **Haggada de Pessah**, nous buvons la deuxième coupe de vin en veillant à s'accouder sur le côté gauche.

≈ 6- RO'HTSA, l'ablution des mains avec bénédiction ≈

En vue de la consommation de la *matsa*, nous procédons à la *Nétilat Yadaïm* avec bénédiction :

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל נְטִילַת יָדַיִם
Baroukh Ata Ado-naï E-lohenou melekh haolam acher kidéchanou bemitsvotav vetsivanou al nétilat yadayim.

Bénis sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonnés de procéder à l'ablution des mains.

≈ 7 et 8 - MOTSI-MATSA, consommation de la matsa ≈



Le **maître de maison** se saisit des trois matsot (la matsa brisée doit être placée entre les deux entières) et récite les bénédictions suivantes :

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם הַמוֹצִיא לֶחֶם מִן הָאָרֶץ

Baroukh ata Ado-naï éloénou mélékh haolam hamotsi lé'hém mine ha-aréts

Traduction: **Bénis sois-Tu Éternel**, Roi de l'univers, qui fait sortir le pain de la terre.

Puis, il repose la matsa inférieure sur le plateau, ne gardant que la matsa cassée et la matsa supérieure, avant de prononcer la bénédiction de "al akhilat matsa".



בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹדָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל
אֲכִילַת מַצָּה

Baroukh ata Ado-naï éloénou mélékh haolam achér kidéchanou bémitsvotav vétsivanou al akhilat matsah.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses commandements, et nous a ordonnés de consommer la matsa.

Le chef de famille prend un *kazayit* de chacune de ces matsot (soit deux *kazayit*, un pour "motsi" et un pour "matsa") mais les personnes attablées peuvent se contenter d'un seul *kazayit*³. La *matsa* se consomme accoudé.

9 - MAROR, les herbes amères

Chacun reçoit un *kazayit* de *maror* (laitue ou raifort) et le trempe dans le **Harosset**. On prononce la bénédiction suivante :



בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹדָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ
בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל אֲכִילַת מַרֹּר

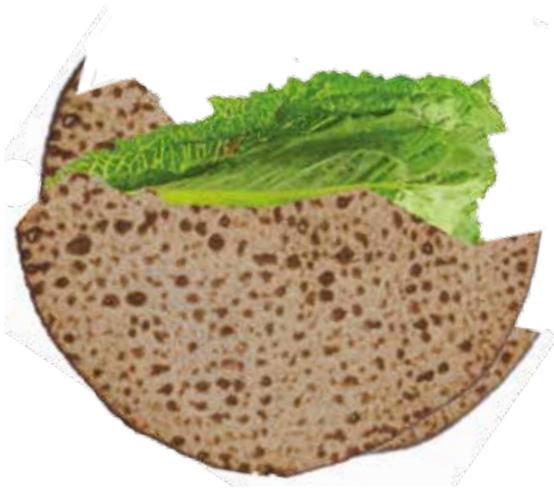
Baroukh ata Ado-naï éloénou mélékh haolam achér kidéchanou bémitsvotav vétsivanou al akhilat Maror.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses commandements, et nous a ordonnés de consommer du maror.

On ne s'accoude pas lorsque l'on consomme le *maror*, car c'est un signe de bien-être qui va à l'encontre de la raison pour laquelle nous consommons les herbes amères. Celle d'imaginer les souffrances que les *Bnei Israël* ont enduré tout au long de l'esclavage égyptien.

³ Cela dépend du nombre de convives. Dans l'idéal, il faudrait que chacun puisse recevoir un *kazayit* de chacune des deux matsots du plateau. S'il y a beaucoup de monde à table, et qu'il n'est pas possible de donner à chacun un *kazayit* de chacune de ces matsots, le maître de maison distribuera un petit morceau de chacune des deux matsot et complétera avec d'autres matsot jusqu'à atteindre la mesure d'un *kazayit* par personne.

10 - KOREKH, le "sandwich" de matsa et maror



Suivant l'usage de Hillel, nous consommons un "sandwich" composé d'un kazayit de matsa (provenant de la matsa inférieure) et un kazayit de maror trempés dans le **Harosset**. On prononce la phrase suivante :

בֵּן עֲשָׂה הַלֵּל בְּזִמְן שְׂבִית הַמִּקְדָּשׁ
הָיָה קָיִים: הָיָה בּוֹרֵךְ מַצָּה וּמְרוֹר
וְאוֹכֵל בְּיַחַד, לְקָיִים מָה שֶׁנֶּאֱמַר:
עַל מַצּוֹת וּמְרוֹרִים יֹאכְלֵהוּ

Kéne assa Hillel bizmane chébet hamikdach haya kayam. haya korekh pessa'h Matsah oumaror véokhél béya'had, kémo chéné-émar al matsot oumégorim yokhlouhou

Traduction : Ainsi procédait Hillel à l'époque où le Beth Hamikdach existait. Il faisait un "sandwich" de matsa et de maror et les consommait ensemble, comme il est dit "sur des matsot et des herbes amères, ils le mangeront".

Puis, on consomme le "sandwich" en s'accoudant.

11 - CHOULKHAN OREKH, le repas de fête

Il s'agit du repas de fête qui varie en fonction des traditions et des origines de chacun. En souvenir du *Korban Pessah*, nous consommons le *betsa*, l'œuf du plateau du Seder au cours de ce repas (premier soir du **Seder de Pessah** en Israël et deuxième soir en diaspora).



On peut profiter de ce moment pour poursuivre le récit de la sortie d'Égypte en faisant des *Divrei Torah*, en posant des questions aux enfants, ou en leur racontant des histoires et des *Midrashim*.

Il est permis de consommer du vin au cours de ce repas.

12 - TSAFOUN, consommation de l'Afikoman

A la fin du repas, le chef de famille distribue à chacun au moins un *kazayit* de l'*Afikoman*, qui avait été caché à cet effet au moment du *Yahats*. Nous devons consommer l'*Afikoman* en souvenir du **Korban Pessah** que les *Bnei Israël* consommaient à la fin du **Seder de Pessah**. L'*Afikoman* se consomme en position accoudée.

On veille à ne pas consommer l'*Afikoman* après '*Hatsot Halayla*, la moitié de la nuit (consultez le calendrier) et à ne rien manger, ni boire, en dehors des deux verres de vin qui suivent.

Certains ont l'habitude de manger deux *kazayit* d'*Afikoman*.

13 - BAREKH, le birkat hamazon



Nous procédons tout d'abord à *mayim aharonim*³. Nous remplissons la troisième coupe de vin et nous récitons le *Birkat Hamazon*. Ensuite, nous faisons la bénédiction de "*boré péri haguefen*" :

בְּרוּךְ אַתָּה יְיָ-הוֹה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם בּוֹרֵא פְּרֵי הַגֶּפֶן

Baroukh ata Ado-naï élohénou mélékh haolam boré péri haguefen.

Traduction : Bénis sois-Tu Éternel, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la vigne.

Nous buvons directement ce troisième verre, accoudés.

Nous remplissons à présent la quatrième et dernière coupe de vin.

³ Il est nécessaire de se laver les mains avant le Birkat Hamazon. Au minimum, il faudrait se rincer les deux premières phalanges. L'utilisation d'un Kéli n'est pas obligatoire.

≈ 14 - HALLEL ≈

Après avoir passé la soirée à énoncer les miracles qu'Hachem a accompli pour nous libérer de l'esclavage, nous chantons le *Hallel*, afin de proclamer Sa puissance et Sa souveraineté sur l'univers tout entier.

A la fin du *Hallel*, nous buvons le quatrième verre de vin.

≈ 15 - NIRTSA ≈

Le cœur plein d'espoir, nous souhaitons que notre prochain **Seder de Pessah** ait lieu à Jérusalem, avec la reconstruction du troisième Temple et la réhabilitation du service des Cohanim et des Leviim.



לְשָׁנָה הַבָּאָה בִּירוּשָׁלַיִם הַבְּנוּיָה

"Léchana Haba Biyeroushalaim Habénouya"

Traduction : L'an prochain à Jérusalem, reconstruite.

Nous entonnons quelques chants supplémentaires pour témoigner de la suprématie du Tout-Puissant.



LA HAGGADA DE PESSAH : ENTRE ÉDUCATION ET ÉMOUNA

La **Haggada de Pessah** est un merveilleux outil didactique rédigé par les Sages. Le soir du Seder est un moment privilégié d'échange, de récit, de partage entre les parents et les enfants. Un moment que nous devons mettre à profit pour apporter à chaque enfant les réponses qu'il attend.

Rabbi Chimchon Raphaël Hirsch pense que la **Haggada de Pessah** mentionne ces quatre catégories d'enfants (le sage, l'impie, le simple, et celui qui ne sait pas poser de questions) pour nous signifier l'importance **d'éduquer un enfant « al pi darco »**, selon ses dispositions, son caractère, et ses capacités. Appliquer une pédagogie différenciée est primordial pour permettre à l'enfant de se développer, de s'épanouir et d'accepter l'autorité parentale.

Coup d'œil sur ces quatre personnages phares de la **Haggada de Pessah** :

LE SIMPLE : Il ne s'agit pas ici d'un enfant ayant un retard intellectuel, mais simplement d'un enfant ne voulant pas fournir d'efforts. Ni les remontrances, ni les punitions ne parviendront à l'extraire de son engourdissement intellectuel. Il faudra donc user d'autorité, en élevant un peu la voix, pour l'amener à changer de comportement.

L'IMPIE : Nous nous devons d'adopter une attitude ferme face à un enfant qui rejette l'autorité parentale et qui s'exclut de la collectivité. Car ce comportement peut également être nuisible pour son entourage, entre autres, ses frères et sœurs. En faisant « grincer ses dents », nous déclencherons en lui une remise en question qui l'amènera peut-être à réviser ses positions.

CELUI QUI NE SAIT PAS POSER DE QUESTIONS : Là encore, il ne s'agit pas d'une déficience intellectuelle mais plutôt d'un dédain, d'une indifférence à tout ce qui l'entoure.



De nos jours, ce mal ronge de nombreux adolescents. Rien ne semble les intéresser. On a beau leur expliquer avec douceur, ou avec fermeté, que cette attitude est inacceptable et nuisible pour leur avenir, rien ne change. Aussi, le seul remède capable d'agir sur ces cœurs engourdis, reste l'exemple parental. Un geste, une *bérakha* (bénédictio) prononcée avec ferveur, une étude régulière du père, etc., sont autant de repères qui s'imprimeront à l'encre indélébile dans l'esprit de l'enfant. Un enfant détecte rapidement si ses parents agissent avec sincérité ou à contrecœur.

LE SAGE : Il s'agit certes d'un enfant à l'intelligence supérieure mais, celle-ci peut être une entrave à l'amélioration de ses *Midot*. Il peut être orgueilleux, associable, sûr de lui...

À nous de lui faire comprendre que son étude doit l'amener, non pas à accumuler des connaissances, mais à progresser dans son service divin et dans le travail de son comportement.

Le soir du Seder de Pessah est donc le point de départ d'un long travail sur les *Midot* qui nous mènera jusqu'au don de la Torah, à Chavouot.



LE COMPTE DU OMER

Il est écrit dans la *Torah* :

וּסְפַרְתֶּם לָכֶם, מִמָּחֳרַת הַשַּׁבָּת, מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם,
אֶת-עֹמֶר הַתְּנוּפָה : שִׁבְעַת שַׁבָּתוֹת, תְּמִימֹת
תִּהְיֶינָה. (ויקרא כג - ט"ו)

"Vous compterez dès le lendemain du Chabbat, depuis le jour où vous aurez offert l'Omer du balancement, sept semaines qui doivent être entières." (Lévitique 23,15)

Nos Sages expliquent que le lendemain du Chabbat fait référence au lendemain du premier jour de **Pessah**. C'est la raison pour laquelle le fait de compter le Omer, depuis la nuit du 16 Nissan jusqu'à la fin des sept semaines, est un commandement positif de la *Torah* (*Mitsvat Assé Min Hatorah*).

~ Qu'est ce que le Omer ? ~

A l'époque du *Beth Hamikdach*, le deuxième jour de **Pessah** était marqué par l'offrande d'un sacrifice nommé **Omer**, accompagné d'une gerbe d'orge afin d'autoriser la consommation de la nouvelle récolte, comme l'ordonne la *Torah* : *"Vous ne mangerez ni pain, ni grains torréfiés jusqu'à ce jour-là, jusqu'à ce que vous ayez offert le sacrifice pour votre D.ieu."* (Lévitique 23)

De nos jours, où il n'est plus possible d'offrir le *Korban* du Omer, cette mitsva n'est plus *Min Hatorah* mais *Midé-rabanan* (d'ordonnance rabbinique), en souvenir du *Beth Hamikdach*.



~ Quelques lois : ~

Les femmes sont exemptes de l'accomplissement de cette *mitsva* car il s'agit d'un commandement lié au temps. Mais si elles veulent compter, elles peuvent le faire, à condition de ne pas prononcer de bénédiction. D'après la *kabala*, il est préférable que les femmes ne comptent pas du tout le *Omer*.

La *mitsva* de compter le *Omer* s'accomplit debout. Toutefois, si l'on a compté en étant assis, on sera quitte.

Le compte du *Omer* doit se faire la nuit, à priori, après la sortie des étoiles, afin que le jour soit considéré comme entier.

Les ***Richonim*** sont partagés quant à la nature de la *mitsva* du *Omer*. Certains pensent qu'il s'agit d'une seule et même *mitsva* qui dure 50 jours. Si tel est le cas, lorsqu'une personne oublie de compter le *Omer*, ne serait-ce qu'une seule fois, elle perd sa *mitsva*. En revanche, d'autres affirment que chaque jour est une *mitsva* à part entière. Par conséquent, si quelqu'un oublie de compter le *Omer* la nuit, ainsi que durant la journée qui suit, il ne pourra plus compter en prononçant la bénédiction. Afin que chaque jour soit entier, il est bon de compter dès la tombée de la nuit. Il faut compter les jours et les semaines.

Afin de ne pas entrer dans des complications, on évitera de mentionner le jour du *Omer*, avant d'avoir procédé au compte.

Compter le *Omer*, pour se rapprocher pas à pas du don de la *Torah*

À l'image des 49 jours qui séparèrent la sortie d'Égypte du don de la *Torah* et qui permirent aux *Bnei Israël* de progresser chaque jour vers la pureté, nous devons nous aussi témoigner de notre volonté de nous améliorer en vue de recevoir la *Torah*. En effet, le monde ne fut créé uniquement pour que la *Torah* y soit respectée et les *mitsvot* pratiquées. Sans la *Torah*, le monde n'aurait aucune raison d'exister. **Par conséquent, nous devons exprimer notre impatience et notre enthousiasme à l'idée de recevoir ce merveilleux présent, en comptant chacun des jours qui nous sépare du don de la *Torah*.**

Tout comme les *Bnei Israël* dans le désert, nous devons nous aussi nous préparer à *Matan Torah*, au don de la *Torah*, en progressant spirituellement, en essayant, par exemple, d'améliorer chaque jour un trait de caractère, une *mida*.



LE DÉROULEMENT DE LA FÊTE DE PESSAH

La fête de **Pessah** se compose de deux séries de jours de *Yom Tov*, entrecoupées par des jours de *'Hol Hamoed*.

Les "premières fêtes" de Pessah

En ce Pessah 2021, elles débuteront le **Samedi 27 Mars au soir** et s'achèveront le **Samedi 3 Avril** à l'heure de la sortie des étoiles.

En revanche, en Diaspora, on fêtera deux jours de *Yom Tov*, marqués par deux soirées de Seder. En dehors d'Israël, Pessah 2021 commencera le samedi 27 mars au soir et s'achèvera le dimanche 4 avril à l'heure de la sortie des étoiles. Pour connaître les horaires d'allumage des bougies et de sortie de *Yom Tov*, consultez notre calendrier de Pessah 2021 page 60. 



~ 'Hol Hamoed Pessah ~

Les jours qui séparent les **premières des deuxièmes fêtes de Pessah** sont appelés "'Hol Hamoed". Bien qu'il ne s'agisse pas de jours de *Yom Tov*, les jours de 'Hol Hamoed ont une sainteté particulière et nous sommes tenus de les célébrer en portant de beaux habits, en consommant un repas de fête à base de viande, etc. Il est important d'étudier les lois relatives à 'Hol Hamoed afin de ne pas enfreindre ces jours sacrés.

En Israël, les jours de 'Hol Hamoed Pessah 2021 s'étendront du lundi 29 mars au vendredi 2 avril inclus. **En dehors d'Israël**, les jours de 'Hol Hamoed Pessah 2021 commenceront le mardi 30 mars et s'achèveront le vendredi 2 Avril.

~ Les "deuxièmes fêtes" de Pessah ~

En Israël, le septième et dernier jour de Pessah 2021 tombera le vendredi 2 Avril à la tombée de la nuit.

En Diaspora, on observera un jour supplémentaire de *Yom Tov*. Les septième et huitième jours de Pessah 2021 auront lieu du vendredi 2 Avril au soir au dimanche 4 Avril.

~ Erouv tavchilin ~



La Torah permet de faire quelques travaux et préparations pendant *Yom Tov*, si nous avons l'intention d'en profiter le jour même. Par conséquent, le premier jour de *Yom Tov*, il est interdit de préparer quoi que ce soit pour le second jour de *Yom Tov*. Il faut attendre la nuit pour commencer à faire les préparatifs destinés au jour de *Yom Tov* suivant.



À quoi sert le Erouv Tavchilin ?



Lorsque *Yom Tov* tombe un vendredi, il nous est autorisé d'effectuer quelques travaux en vue de la préparation du Chabbat (préparer les repas de Chabbat, faire la vaisselle, dresser la table...), à condition d'avoir procédé au *Erouv Tavchilin*, avant la fête.

Comment procéder ?

On prendra un aliment cuit (œuf, poisson, etc.) et une *matsa* (pour Pessah) que l'on met dans un récipient. Ensuite, on soulève le récipient contenant les aliments en récitant la bénédiction du *Erouv Tavchilin*.

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל מִצְוַת
עֵרוּב

"*Baroukh Ata Ado-naï Elohenou Melekh Haolam, acher kidéchanou bémitsvotav vétsivanou al mitsvat Erouv*".

Traduction : "Bénis sois-Tu Hachem, notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous as sanctifiés par Tes commandements et nous as ordonnés d'accomplir la *mitsva* du *Erouv*."

Ensuite, on ajoute un paragraphe en araméen signifiant que ce *Erouv* nous autorise à procéder aux préparatifs nécessaires pour le Chabbat : cuisiner, allumer les bougies de Chabbat, etc.

בְּהַדִּין עֲרוּבָא יְהֵא לְנָא לְאַפּוּקִי וּלְעִוְלִי מִבֵּית לְבֵית. וּמְחַצֵּר לְחַצֵּר.
מְגַג לְגַג. מִבְּתִים לְחַצֵּר. מְחַצֵּר לְבְּתִים כָּל מְאִי דְצָרִיךְ לָן לְשְׂתִיחֵן בְּכָל
שְׁבֻתוֹת הַשָּׁנָה וַיָּמִים טוֹבִים לָנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּלְכָל הַדְּרִים בְּעִיר הַזֹּאת

*"Bedeyn yéché chara lana lafouyé oulévachoulé ouléatmouné ouléadllouké
chéraga oulétakana ouléméévad kol tsorkhana miyoma tava léchabata,
lana oulekhoh Israël hadarim baïr hazot."*

Traduction : "Par cela il nous sera autorisé d'enfourner, de cuire et de garder au chaud, d'allumer une bougie, de préparer, de confectionner, le jour de la fête, tout ce qui nous est nécessaire pour le Chabbat, à nous et à tous les juifs qui demeurent dans cette ville."

~ Quelques lois ... ~

Il est nécessaire de procéder au ***Erouv Tavchilin*** dans chaque foyer. Ce dernier peut être réalisé par un homme comme par une femme.

Une personne invitée pour tous les repas, et qui allumera chez elle les bougies de Chabbat devra procéder au ***Erouv Tavchilin*** sans prononcer de bénédiction. En revanche, si elle passe la nuit hors de sa maison, elle sera acquittée par le ***Erouv Tavchilin*** de ses hôtes.

Le Rabbin de la ville est tenu d'associer tous les membres de sa communauté au ***Erouv Tavchilin*** qu'il effectuera, pour palier aux oublis ou empêchements éventuels de ces derniers.

Une personne ayant oublié de procéder aux ***Erouv Tavchilin*** à deux reprises consécutives, ne pourra plus bénéficier du ***Erouv*** effectué par le Rabbin de la ville et devra prévoir de préparer Chabbat avant l'entrée de la **deuxième fête de Pessah**.





ATTENDRE LA GUÉOULA (DÉLIVRANCE)

“Si Hachem n'avait pas fait sortir nos ancêtres de là-bas, nous serions nous, nos enfants et petits-enfants, encore esclaves de Pharaon en Égypte.”

Rabbi Haïm Eliezer de Munkatch disait que cette affirmation de la **Haggada de Pessah** répond à une question suscitée par le récit de la sortie d'Égypte. Puisque Hachem a délivré les *Bnei Israël* d'Égypte avant la fin des quatre cents ans prévus, pourquoi ne met-il pas fin à notre exil qui dure depuis deux mille ans ?

Il répond à cette question par une parabole.

Un jour, un médecin fut appelé au chevet d'un malade dont l'état était critique. Il n'eut d'autre choix que d'opérer son patient pour tenter de lui sauver la vie. L'opération fut un succès. Quelques jours à peine après l'intervention, le malade avait déjà recouvré la santé et remercia chaleureusement le médecin qui s'était occupé de lui.

Quelques années plus tard, le médecin fut de nouveau appelé auprès de ce patient qui avait contracté la même maladie qu'autrefois. Après l'avoir examiné, le médecin décida de lui prescrire un traitement long et complet, combinant médicaments et physiothérapie. Le souffrant fit part de sa surprise au docteur : Pourquoi m'infliger un si long traitement alors que vous pourriez m'opérer de nouveau, comme ce fut le cas il y a six ans ? J'étais alors à l'agonie, et votre intervention m'avait tout bonnement sauvé la vie ! Certes, répondit le médecin. Mais il y a six ans, votre état était bien plus critique qu'aujourd'hui et si je ne vous avais pas opéré sur le champ, vous seriez probablement mort le jour même. Cependant, une opération ne doit être pratiquée qu'en cas d'extrême urgence ! Ouvrir la chair humaine n'est pas une chose anodine. Or, comme votre état actuel n'est pas dramatique, je vous propose un traitement long et efficace, qui écartera tout risque de rechute.



Pourquoi Hachem a-t-Il précipité la fin de l'exil égyptien ?

Rabbi Haïm Eliezer de Munkatch répond que les *Bnei Israël* avaient atteint les quarante-neuf degrés d'impureté ! Leur état de santé spirituel était critique. Si Hachem ne les avait pas délivrés immédiatement du pays dépravé qu'était l'Égypte, le peuple juif se serait probablement éteint (à D.ieu ne plaise), anéanti par l'assimilation et l'idolâtrie. Comme le dit le texte de la **Haggada de Pessah**: "*Si Hachem n'avait pas fait sortir nos ancêtres de là-bas, nous serions, nous, nos enfants et petits-enfants encore esclaves de Pharaon en Égypte.*"



La sortie d'Égypte se fit par le biais d'une intervention Divine rapide et "chirurgicale". D'ailleurs, il fallut malheureusement extraire de notre peuple toutes les personnes qui ne méritaient pas d'être délivrées, durant les trois jours d'obscurité.

En revanche, notre exil actuel a pour but de nous apporter une guérison complète, qui passe par des souffrances et des difficultés, pour adoucir nos cœurs et nous obliger à nous tourner vers notre Créateur. À chaque génération, sous l'effet des épreuves, nos âmes se purifient jusqu'à ce que le peuple juif mérite enfin la venue du *Machiah*. Entre-temps, nous devons prendre les "médicaments" que sont les Mitsvot et l'étude de la *Torah*.

(Chaar Yissakhar)



RECETTES DE PESSAH

~ Harosset ~

Il existe une multitude de recettes de Harosset. Pour ainsi dire, il y a presque autant de recettes de *Harosset* qu'il y a d'origines différentes dans le peuple juif. Toutefois, le principe reste identique partout. Il s'agit d'une composition de fruits secs mixés (généralement les fruits d'Israël) sur laquelle on verse du vin (symbolisant le sang), la première des dix plaies. Le Harosset rappelle le mortier que les enfants d'Israël durent fabriquer durant leur esclavage en Égypte

Nous vous proposons une recette de Harosset, afin de réaliser cet élément culinaire que l'on consomme le soir du Seder.

INGRÉDIENTS:

350 g d'amandes
250 g de noix
1/2 pomme
250 g de dattes
4 cuillères à soupe de vin rouge doux
1/2 cuillère à café de cannelle (pour l'enrobage)



PRÉPARATION

Mixez tous les fruits secs en plusieurs fois.
Ajoutez ensuite la pomme puis le vin, tout en continuant à mixer.

Attention à ne pas trop mixer le mélange, afin d'éviter qu'il ne devienne une mousse.

N.B: Parce qu'elles sont souvent infestées, il est indispensable de vérifier les dattes avant de les utiliser. Voici comment procéder :

1. Fendez la datte sur toute sa longueur et retirez le noyau qui s'y trouve.
2. Vérifiez l'intérieur. La membrane interne de couleur blanche doit être parfaitement nette et lisse.
3. À présent, examinez l'extérieur de la datte. Placez face à une fenêtre ou autre source de lumière et observez la datte par transparence. Un point noir situé sous la peau du fruit révélera la présence d'un insecte.

~ Gâteau au chocolat de pessah ~

Faire des gâteaux à Pessah... Encore faut-il avoir le temps ! Oui, mais la recette que nous vous proposons aujourd'hui est ultra-simple et ultra-rapide. Vous n'avez pas d'excuses !



INGRÉDIENTS :

200 g d'amandes en poudre

150 g de margarine ou 120 g d'huile

200 g de chocolat noir

50 g de sucre en poudre

50 g de sucre glace

5 œufs

(Si vous n'avez pas de sucre glace, vous pouvez mixer du sucre en poudre.)

PRÉPARATION :

Tout d'abord, préchauffez le four à 200 °C.

Dans un récipient, mélangez la poudre d'amandes et le sucre glace.

À part, faites fondre au bain-marie, le chocolat et la margarine (ou faites fondre seul le chocolat et ajoutez-y l'huile par la suite). Veillez à maintenir ce mélange au chaud afin qu'il ne durcisse pas.

Dans un deuxième récipient, battez les œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange triple de volume.

Incorporez délicatement la poudre d'amandes sucrée aux œufs à l'aide d'une maryse ou d'une spatule.

Enfin, incorporez à cet appareil le mélange chocolat-margarine (ou huile).

Versez la pâte ainsi obtenue dans un moule et laissez cuire à 200 °C pendant 5 minutes, puis 30 min à 160 °C.

Démoulez à froid et laissez reposer environ 3 heures avant de consommer.



TSIDKAT-ELIAOU

KIMHA DEPISHA

GRANDE DISTRIBUTION DE COLIS DE PESSAH POUR LES PLUS DÉMUNIS À JÉRUSALEM

Depuis plus de 25 ans, **Tsidkat-Eliaou** soutient les familles nécessiteuses de Jérusalem, pour leur permettre de fêter Pessah dignement.

Tsidkat-Eliaou réalise une grande distribution de colis alimentaires adaptés aux besoins de Pessah et auxquels sont ajoutés des matzots, jus de raisin, jus de fruits, conserves, vin, harosset, etc. Il nous semble primordial de permettre aux plus démunis de pouvoir constituer le plateau du Seder et de procéder joyeusement à chacune des bénédictions indispensables à son bon déroulement.



En complément, des bons d'achat et des cartes magnétiques sont également distribués, ainsi qu'une aide vestimentaire afin de pourvoir aux besoins des sept jours de la fête de Pessah.



Soutenez l'association **Tsidkat-Eliaou**, et participez à la grande Mitsva de **Kimha Depisha**, afin que chaque juif ait le mérite de fêter **Pessah dans la joie** comme il se doit.



LE HESSED AU QUOTIDIEN

~ Pourquoi nous soutenir ? ~



“Donner de la Tsédaka à un nécessiteux, c'est lui permettre de vivre dans ce monde, qui est éphémère et acquérir, dans le même temps, une part dans le Monde Futur, qui est Éternel.” (Kli Yakar, Chemot 22)

Soutenir Tsidkat-Eliaou, c'est aider directement à Jérusalem des centaines de familles nombreuses, de 3 à 15 enfants, dans

le besoin. Nécessiteux, veuves, orphelins ou frappés par la maladie, vivant dans des conditions dramatiques, attendant de l'aide sans oser faire le premier pas pour demander la Tsédaka. Ils ont un besoin vital de notre aide, de VOTRE AIDE.

L'association **Tsidkat-Eliaou** fournit aux nécessiteux de Jérusalem un soutien indispensable (colis alimentaires, cartes magnétiques d'achat, vêtements, etc.), pour leur permettre de fêter Chabbat et les fêtes dans la dignité.

L'association **Tsidkat-Eliaou** a été fondée par le Gaon Hatsadik Rav NISSIM AMSELLEM Zatsal, disciple et beau-frère de notre vénéré maître Sidna BABA SALÉ Zatsal.



OFFREZ UN SEDER À CEUX QUI N'ONT PLUS RIEN



SPONSORISEZ ▶

1
FAMILLE
450 €

2
FAMILLES
900 €

OFFREZ DES PANIERS DE PESSAH
AUX FAMILLES DÉMUNIES DE JÉRUSALEM



TOUS LES DONATEURS SERONT BÉNIS À LA SYNAGOGUE BABA SALÉ -
CHAARÉ NISSIM DE JÉRUSALEM

*« Un don à TSIDKAT-ELIAOU fera jaillir sur vous
une source de bénédictions... Ouvrez votre cœur, donnez et redonnez,
réjouissez ces pauvres malheureux et Hachem vous réjouira ... »*

Hagaon Hatsadik Rav NISSIM AMSELLEM Zatsal

Pour faire un don, voir page 64

RECONNUE PAR LES MINISTÈRES ET SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBANIM

Tsidkat-Eliaou est une association de bienfaisance dont l'activité est d'aider les familles démunies à Jérusalem. Notre mission n'est pas toujours facile car nous devons très souvent répondre aux situations catastrophiques que vivent certaines familles en état de grande pauvreté.



Nous avons cependant le privilège de compter parmi nos plus chaleureux soutiens les Gaonim, Tsadikim et Rabbanim de France et d'Israël. Nous sommes particulièrement fiers de ces précieux soutiens qui nous apportent beaucoup d'espoir et nous aident à accomplir nos actions auprès des plus vulnérables dans la ville sainte de Jérusalem.

Le statut officiel de l'association, agréé par les ministères, offre aux donateurs une véritable certitude ainsi qu'une sécurité garantie par les rapports récurrents effectués par son commissaire aux comptes. Nous établissons des reçus « Cerfa » pour la France et des reçus « Article 46 » pour Israël.

L'association ne bénéficie d'aucune aide gouvernementale et les dons représentent la source unique de financement pour combattre la précarité.

C'est donc grâce à votre soutien et à votre générosité que nous pouvons assurer, jour après jour, une pérennité à nos activités. Sachez que vos dons représentent une participation active à nos actions car les demandes sont de plus en plus nombreuses.



La crise économique, les restrictions qui en découlent et les disparités sociales qui s'aggravent, génèrent de nouveaux pauvres qui deviennent tributaires des associations de bienfaisance pour leurs besoins les plus élémentaires.

***Aidez-nous à les aider !
Merci de tout cœur !***





HAG SAMÉAH

de la part du comité directeur

*Le président d'honneur Gérald Mimoun,
le président Raphaël Amsellem,
le vice-président Michael Bellilty,
nos rabbanim ainsi que toute l'équipe de Tsidkat-Eliaou,
vous remercient de tout coeur pour votre générosité et vous
souhaitent de passer d'excellentes fêtes de Pessah.*

PESSAH CACHER VÉSAMÉAH

פסח כשר ושמח

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER ET RESTEZ EN CONTACT AVEC JÉRUSALEM !

COMMENT VOUS INSCRIRE ?



■ SUR NOTRE SITE :

Remplissez le formulaire de la page d'accueil de notre site www.tsidkat-eliaou.org

■ PAR E-MAIL :

sarah.tsidkateliaou@gmail.com

Parachat hachavoua, moussar, enseignement, Chabbat, actions de Tsidkat-Eliaou à Jérusalem...

REJOIGNEZ NOTRE RÉSEAU WHATSAPP !

 972 523 85 11 81



CALENDRIER DE PESSAH 2021

DU 27 MARS 2021 AU SOIR AU 3 AVRIL 2021

▪ **JEUDI 25 MARS 2021 AU SOIR :**

Bédikat Hamets, la recherche du **Hamets**

▪ **JEUDI 25 MARS 2021 AU MATIN :**

▶ Jeûne des premiers nés que l'on peut éviter en participant à une Séoudat mitsva, repas de mitsva, comme un Syoum.

▶ Fin de consommation du **Hamets** pour **Pessah 2021** Chabbat 27 Mars :
Heure à ne pas dépasser : 10h41 au plus tard (GRA) (Jérusalem)

▶ Biour **Hamets**, destruction du **Hamets** que l'on a gardé pour le Chabbat.
Heure à ne pas dépasser : 11h42 (Jérusalem)

~ Premières fêtes de Pessah 2021 : ~

▪ **Motsé Chabbat 27 Mars (14 Nissan 5781) : Allumage des bougies de Pessah 2021 :**

Jérusalem ii	Tel Aviv ii	Haifa ii	Beer Cheva ii	Paris ii	Lyon ii
19 h 32	19 h 34	19 h 33	19 h 34	20 h 02	19 h 48

Marseille ii	Strasbourg ii	Nice ii
19 h 42	19 h 40	19 h 35

▪ **Sortie du premier jour de la fête de Pessah 2021 en Israël, Dimanche 28 Mars :**

Jérusalem	Tel Aviv	Haifa	Beer Cheva
19 h 32	19 h 34	19 h 34	19 h 34

▪ **Allumage du 2^e jour de fête de Pessah 2021 en France, le Dimanche 28 mars :**

Paris ii	Lyon ii	Marseille ii	Strasbourg ii	Nice ii
21 h 04	20 h 49	20 h 49	20 h 42	20 h 37

- Sortie du deuxième jour de fête de Pessah en France, le lundi 29 mars

Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg	Nice
21h05	20h50	20h45	20h43	20h38

~ Hol Hamoed Pessah 2021 : ~

- En Israël : du lundi 29 mars (16 Nissan) au vendredi 2 avril (20 Nissan)
- En France : du mardi 30 Mars (17 Nissan) au vendredi 2 avril (20 Nissan)

À partir du dimanche 28 mars nous commençons à compter le Omer.

~ Deuxièmes fêtes de Pessah 2021 : ~

- Vendredi 2 avril au soir (21 Nissan 5781) :

Jérusalem ii	Tel Aviv ii	Haifa ii	Beer Cheva ii	Paris ii	Lyon ii
18 h 24	18 h 39	18 h 32	18 h 42	20 h 05	19 h 52

Marseille ii	Strasbourg ii	Nice ii
19 h 48	19 h 43	19 h 41

- Fin de Pessah 2021 Israël : à la sortie du Chabbat 3 avril (22 Nissan 5781).

Jérusalem	Tel Aviv	Haifa	Beer Cheva
19 h 37	19 h 39	19 h 39	19 h 38

- Allumage des bougies du deuxième jour des dernières fêtes de Pessah en France Chabbat soir 3 avril 2021.

Paris ii	Lyon ii	Marseille ii	Strasbourg ii	Nice ii
21 h 13	20 h 57	20 h 51	20 h 51	20 h 44

- Fin de Pessah 2021 en France dimanche 4 avril. Horaires de sortie des 2^{èmes} jours de Pessah :

Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg	Nice
21 h 15	20 h 59	20 h 52	20 h 53	20 h 46





**TOUS LES DONATEURS SERONT BÉNIS
À JÉRUSALEM AU KOTEL ET À LA
SYNAGOGUE BABA SALÉ - CHAARÉ NISSIM**



Le premier jour de Pessah ainsi que le septième, durant lequel nous nous remémorons le grand miracle de la Mer Rouge, tous les donateurs seront bénis, בְּסִ"ד, à l'ouverture de l'ARCHE SAINTE, avant la lecture de la TORAH dans la synagogue "BABA SALÉ - CHAARÉ NISSIM" de Jérusalem. Ce haut lieu de prière porte le nom du grand Tsadik RABBI ISRAEL ABOU' HASSIRA Sidna BABA SALÉ zatsal, ainsi que celui du Tsadik Rav NISSIM AMSELLEM zatsal. Avec la certitude que grâce à leur ZEKHOUT (mérites), il vous sera accordé toutes les faveurs célestes pour une année de paix, sérénité, longévité et réussite dans toutes vos actions. Amen.

ILS VOUS DISENT *Merci!*

Nous partageons avec vous quelques témoignages de personnes vivant à Jérusalem et que nous aidons tout au long de l'année y compris pendant les fêtes et notamment à Pessah. Ils nous ont contactés pour nous remercier, pour VOUS remercier !

“ Je voulais remercier Tsidkat-Eliaou, qui nous livre toutes les semaines, à domicile et en abondance : halot, gâteaux, produits alimentaires de toutes sortes, en toute occasion et notamment pour les haguim (les fêtes) avec du poulet, des boissons. Nous recevons aussi des cartes magnétiques d'achat pour acheter ce qu'il n'y a pas dans les paniers. En cette période de Covid, la situation est plus difficile et nous avons plus de besoins. Nous profitons encore plus de ces produits. Merci beaucoup ! **Sarah**



“ Bonjour, je suis malade du cœur et je souffre du diabète. Je remercie Tsidkat-Eliaou qui m'a redonné la joie de vivre, grâce à D. Je demande à toutes les personnes, qui peuvent aider cette association de le faire, car elle fait beaucoup de bien et je vous en remercie. **Monsieur Bensimon**

“ Merci à l'association Tsidkat-Eliaou. Nous sommes très heureux de recevoir toute l'année des Halot, des bons d'achat qui nous aident à vivre, c'est vraiment une grande aide. **Esther**



“ Je suis venue de France il y a quelques années et je voulais remercier l'association Tsidkat-Eliaou pour toute l'aide qu'elle nous apporte depuis longtemps, et surtout pendant le Covid. C'est fait avec cœur et beaucoup de gentillesse. Je remercie les donateurs pour tout ce qu'ils font. Je n'ai pas assez de mots pour les remercier. Qu'Hachem ne donne que des berakoht aux donateurs. **Liah**



tsidkat Eliaou

DEPUIS PLUS DE 25 ANS TSIDKAT-ELIAOU COMBAT LA PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN À JÉRUSALEM.
ASSOCIATION OFFICIELLE SOUTENUE PAR LES GRANDS RABBINS DE FRANCE ET D'ISRAËL.

POUR FAIRE VOTRE DON VIA NOTRE SITE - PAIEMENT SÉCURISÉ 

WWW.TSIDKAT-ELIAOU.ORG - CLIQUEZ SUR LA BANNIÈRE PESSAH 5781 

**VOUS RECEVREZ VOTRE REÇU CERFA PAR EMAIL
EN RETOUR EN QUELQUES MINUTES.**

UN REÇU ART 46 SERA DÉLIVRÉ POUR ISRAËL = RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 35 % DU DON.



FRANCE

PAR VIREMENT BANCAIRE

IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3788 213 BNPAFRPPMEE ASTEM

PAR CHÈQUE :

À L'ORDRE DE ASTEM ET L'ENVOYER À ASTEM C/O AMSELLEM
39 BOULEVARD GORBELLA 06100 NICE

66%
CERFA



35%
ART46

ISRAËL

PAR VIREMENT BANCAIRE :

IL 160 31012 0000000 925942 - CODE SWIFT: FIRBILIT XXX

PAR CHÈQUE :

"TSIDKAT-ELIAOU" POBOX 43026 - 9143001 JÉRUSALEM

 +972 52 385 11 81 **FRANCE : 01 77 47 82 60 - ISRAËL : 1 800 260 360**

(appel gratuit)

(appel gratuit)